

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **3 juillet 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **26**  
Nombre de pouvoirs : **3**

Le dix juillet deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 26 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :**

M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20240710-009

**Matière :** 7.10 - Finances locales – divers

**Objet :** PROGRAMME CREPUSCULE DU SYNDICAT DE LA DIEGE POUR LA RATIONALISATION ET RENOVATION DES LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC D'UNE PUISSANCE > 100W ET DE PLUS DE 10 ANS -- TRANCHE 2 – QUARTIERS RESIDENTIELS ET VILLAGES PERIPHERIQUES

Vu la délibération DL20230412-041 relative à l'engagement de la Commune dans la démarche de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public et la collaboration en ce sens avec le Syndicat ;

Vu le projet technique et financier (Phase APD) étudié et élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la Diège :

Montant estimé HT du projet	<b>618 143,50 € HT</b>
Participation prévisionnelle HT de la Commune, si celle-ci est versée en une fois	<b>247 257,40 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'éclairage public et son plan de financement ;
- Décide de verser la participation au Syndicat :

	Case à cocher
En une fois	<input checked="" type="checkbox"/>
En plusieurs fois, dans le cadre de l'avance remboursable sur 5 ans	<input type="checkbox"/>
En plusieurs fois, dans le cadre de l'avance remboursable sur 10 ans	<input type="checkbox"/>

- Décide d'inscrire au budget la participation communale pour la réalisation de ce projet ;
- Précise que la participation communale sera ajustée sur le montant des travaux réellement réalisés ;
- Donne tous pouvoirs au maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Commune.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 juillet 2024



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20240710-DL20240710-009-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2024  
Date de réception préfecture : 12/07/2024  
Date de mise en ligne : 12/07/2024

*Badia*